

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°33-2022

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt deux et le cinq septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
en exercice : 15 présents : 14 votants : 15	ETAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTES : Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Claudine MONTELS (pouvoir à Pierre SOULIE), Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Martine JUND, Sébastien MARTINEZ,
<u>Date convocation</u> 29/08/2022	
<u>Date d'affichage</u> 29/08/2022	
Secrétaire de séance : Anne Marie ROQUES	

OBJET : Subventions aux associations

Sur proposition de la commission de la vie associative, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention de fonctionnement de 440 euros pour Terssac Events pour l'animation du « Marché gourmand ».

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'attribuer une Subvention de fonctionnement de 440 euros pour Terssac Events pour l'animation du « Marché gourmand »,**
- **Que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le budget en cours.**

Le Maire,



Yves CHAPRON